

## Compte rendu réunion La Cure 10 avril 2019

Présents :

Alain Louche, maire de St Martin et président de la Communauté de Communes  
Conseil municipal de St Martin : Jean-Pierre Michelet, Bernard Verdelhan, Lise Martin  
Caroline Entraygues CAUE 48  
Jean-Jacques Balanche École des Mines Alès  
Michel Desdouits Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère  
Les Amis de l'église : Bernadette Fages  
Nature et Patrimoine : Dominique Courtillot, Édouard Challemeil du Rozier, Agnès  
Gandon, Annekathi Mirès, Patrick et Nicole Gard, Monique Halter, Jean-Pierre Courtillot,  
Jean-Paul Grégoire

Excusés :

Jean Villemagne, Maisons paysannes de France et Vieilles Maisons de France  
Pierre Rolland

### **Point sur la première tranche de travaux (toits et menuiseries) :**

Le montant des devis est de 90 000 € HT.

Subvention DETR (60 %) : réponse positive (officiuse)

Région (20%) : le dossier a été déposé, à ce jour pas d'accusé de réception.

Souscription Fondation du Patrimoine :

La commune a passé convention avec la Fondation, et envoyé le dossier préalable au lancement de la campagne.

Nature et Patrimoine a fourni à la Fondation un texte et un choix de photos qui doivent permettre à cette dernière de proposer une maquette de dépliant.

Il est prévu de tirer ce dépliant à 2000 exemplaires, pour un coût (pris en charge par la commune) d'environ 120 €.

Si tout se passe comme prévu, ce dépliant sera prêt pour la journée du 18 mai : conférence à La Cure, proposée par le Syndicat des Hautes Vallées cévenoles en partenariat avec la librairie Sauramps.

Diffusion du dépliant : au niveau local, elle sera assurée par la commune et les associations partenaires du projet, notamment à l'occasion de l'exposition de l'été 2019 organisée par Nature et Patrimoine. La Société des Lettres pourra l'insérer dans sa revue et le proposer lors de ses réunions et conférences. La Fondation du Patrimoine dispose d'un fichier de diffusion nationale.

Un contrat Natura 2000 est en passe d'être signé pour la prise en compte des surcoûts liés à la présence des chauves-souris (isolation forte des combles, création d'ouvertures sous le toit).

Alain Louche confirme que les travaux de couverture et fermeture (huisseries) auront bien lieu en 2019. Les montants des devis n'obligent pas la commune à lancer un appel d'offre, mais elle consultera 3 entreprises.

Entre élevage des petits et hibernation, les chauves-souris laissent une plage de 4 mois pour les travaux : d'août à novembre. L'entreprise choisie devra donc s'engager sur ce point.

## **Mission d'élèves de l'École des Mines d'Alès**

Proposition de Jean-Jacques Balanche, enseignant à l'IMT Mines Alès (département Génie Civil et Bâtiment Durable, filière Ingénieur Architecte) : dans le cadre de leurs études trois élèves viendraient en mission pour effectuer une étude thermique et acoustique des bâtiments de La Cure.

Cette mission se déroulerait en février-mars 2020, pour une durée de 4 à 5 semaines. Basée sur un cahier des charges précis donné par la commune, elle déboucherait sur des préconisations et un compte rendu écrit et détaillé, soutenu si cela est souhaité devant les élus et les habitants de St Martin.

Les conditions : la présence d'un tuteur local est indispensable. La mission est gratuite, les élèves doivent être logés, dédommagés pour leurs trajets et frais de nourriture. Après discussion, les élus de la commune et les membres des associations présents donnent leur accord pour cette mission.

## **Deuxième tranche des travaux (aménagement intérieur et abords)**

Le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale LEADER a émis un avis d'opportunité favorable au projet de réhabilitation de La Cure.

Le calendrier de ce programme LEADER impose que le dossier de cette deuxième tranche soit prêt en 2020.

À partir des programmes présentés et discutés lors des précédentes réunions, Caroline Entraygues (CAUE48) a conçu une fiche programme qui sera le point de départ du travail de l'architecte .

Elle propose le phasage suivant :

**Juillet 2019** : choix de l'architecte. Le montant estimé des travaux (entre 250 000 et 300 000 €) est limite pour devoir, ou pas, recourir à un appel d'offre. Dans la négative, la commune consultera au moins 3 architectes pour faire son choix.

**Octobre-novembre 2019** : état des lieux et avant-projet sommaire.

**Février-mars 2020** : avant-projet détaillé. Cette période correspond à la mission des étudiants de l'École des mines, dont le travail participera à l'établissement de cet avant-projet détaillé.

**Mars-avril 2020** : dépôt du permis de construire.

**Septembre-octobre 2020** : début des travaux (en commençant par l'isolation pour mettre les chauves-souris au calme...)

L'intervention d'un paysagiste est-elle souhaitable, pour tout ce qui concerne le sentier de découverte et le petit patrimoine ? La question n'est pas tranchée.

Caroline Entraygues va explorer la possibilité d'avoir la participation d'étudiants de l'École du Paysage de Blois.

La prochaine réunion aura lieu en septembre, la date n'est pas encore fixée.

